

## **Avantages 2% Remises Fin d'Année « club » (cumul. des cartes clients)**

Asport offre aux entreprises, clubs, associations (ci-après dénommés "club") la possibilité de regrouper les achats de leurs membres et supporters (ci-après dénommés "membres"). L'objectif de ce regroupement des achats des membres est d'accorder au club une remise supplémentaire sous forme de crédit sur le chiffre d'affaires total réalisé.

### Période de calcul :

- Le calcul du chiffre d'affaires réalisé par les membres s'effectue du 1er janvier au 31 décembre de l'année ou du début du partenariat au 31 décembre de l'année en cours.
- La remise offerte est de 2%, calculée sur le chiffre d'affaires total réalisé par les membres.
- Asport se réserve le droit d'exclure certains groupes d'articles du calcul du chiffre d'affaires annuel.

### Conditions :

- Le regroupement est effectué à condition que l'association remplisse différents critères et qu'un numéro de client séparé ait été demandé par l'association et approuvé par Asport.
- La note de crédit concernant la période de calcul écoulée, est établie et envoyée au club au cours du premier trimestre de l'année suivante. Elle est valable pendant 18 mois et expire automatiquement si l'avoir n'est pas utilisé avant.
- L'avoir ne peut pas être versé en espèces ou par virement bancaire, il sert uniquement à payer des factures de marchandises.
- Les conditions pour que l'association conserve son droit à un crédit annuel et régulier sont les suivantes :
  - Une collaboration régulière avec Asport, attestée chaque année par l'établissement de factures entre le club et Asport
  - L'association représente Asport auprès de ses membres de manière active et positive.
  - Un entretien annuel avec la direction d'Asport est demandé par l'association.
- Asport se réserve le droit de mettre fin à tout moment à sa collaboration avec un club ou d'arrêter complètement le système des remises de fin d'année.

Direction Asport, Asport Cycling et Scoop86